



AVIS PUBLIC – ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 mai 2022, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 759

Ce règlement prohibe la circulation de véhicules lourds sur la montée Gagnon.

RÈGLEMENT 760

Ce règlement concerne le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité.

Des copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 11 mai 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint